



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 55892

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations des professeurs d'histoire-géographie quant à la reconnaissance du caractère essentiel de leurs disciplines dans le projet de loi d'orientation sur l'école. En effet, l'histoire et la géographie contribuent largement à la formation humaniste et civique de tous les élèves, facilitant leur insertion dans la société. De fait, il considère que ces deux disciplines doivent demeurer des enseignements fondamentaux de la scolarité obligatoire, évaluées comme aujourd'hui par une épreuve écrite pour tous les collégiens au brevet, et par des épreuves territoriales obligatoires, définies au plan national, au baccalauréat. Aussi, il lui demande s'il entend inscrire l'histoire et la géographie dans le « socle des fondamentaux » dont l'acquisition est garantie pendant la scolarité obligatoire, à l'occasion de la préparation du projet de loi d'orientation sur l'école.

Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55892

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 675

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3293